



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 22 mai 2023
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Date de la convocation
16/05/2023

Date d'affichage
25/05/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - GARREL Régine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme RANC Sylvie a donné procuration à M. CACELLI Alex.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme MORETTI Karine
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick
M. FILIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme PILLOT-CAILLIATTE Marion a donné procuration à M. COUSTON Rémy

Absents excusés : M. ANDRÉ Claude

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick

Nature de l'acte : 7.5.1.

DELIBERATION N° 2023-05- 36

OBJET : *RENOVATION ENERGETIQUE DE 2 BATIMENTS COMMUNAUX AVEC DES LOGEMENTS A CONVENTIONNER EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CONTRAT VAUCLUSE AMBITION »*

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

La commune a fait récemment l'acquisition de 2 biens immobiliers.

Le premier situé 17 impasse de la Louissette est une maison d'habitation dans laquelle la commune souhaite aménager 2 logements.

Le second situé 91 boulevard de la Libération accueillera au rez-de-chaussée le poste de police et le logement situé au-dessus sera transformé en 2 logements sur chacun des 2 niveaux.

La municipalité souhaite ainsi réaliser une rénovation énergétique de ces bâtiments en réaménageant dans chacun 2 logements qui seront conventionnés en logements locatifs sociaux.

Ce projet d'aménagement est estimé à 530 000 € HT.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser une rénovation énergétique des 2 bâtiments communaux susvisés,

CONSIDERANT l'intérêt de réaménager les logements pour les conventionner en logements locatifs sociaux,

CONSIDERANT que la rénovation énergétique des bâtiments fait partie des opérations d'investissement éligibles au « Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 »,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière du Département dans le cadre du dispositif « Contrat Vaucluse Ambition ».

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 15 mai 2023.

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le projet de rénovation énergétique des 2 bâtiments communaux situés 17 impasse de la Louissette et 91 boulevard de la Libération afin de les réaménager en 4 logements qui seront conventionnés en logements locatifs sociaux.

SOLLICITER la participation du Département à hauteur de 7,5 % de la dépense subventionnable HT.

APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET	
Coût des travaux HT	530 000,00 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE HT

1 Autofinancement	20%	106 000,00 €
-------------------	-----	--------------

2 Subvention d'équipement		
Département	7,5 %	39 750,00 €
Région Sud Paca	37,5 %	198 750,00 €
Etat	35 %	185 500,00 €
Total (2)	80%	424 000,00 €

3 Emprunt	0%	0,00 €
-----------	----	--------

Total (1+2+ 3)	100%	530 000,00 €
-----------------------	-------------	---------------------

PRECISER que des crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 26	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Patrick LOUIS-VASSAL

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 25.05.2023 de la publication le 25.05.2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.